

Liège, le 14 février 2011

Eric Brasseur

http://www.4p8.com/eric.brasseur/electrosmog_liege.html

Parlement wallon
Square Arthur Masson 6
5012 Namur

Madame, Monsieur,

Je me suis rendu compte d'un problème de santé publique majeur à Liège. Il touche en principe d'autres villes.

Un puissant émetteur de chaînes de radio FM est installé presque dans le centre. Il bombarde toute la ville d'une force de champ de l'ordre de 0,500 V/m RMS. J'en suis fortement atteint et j'ai facilement trouvé d'autres personnes. Maux de tête ou fatigue anormale quand on travaille dans un bureau exposé à 0,050 V/m... Dans mon cas et quelques unes de ces personnes, il n'y a pas de douleur physique mais une incapacité à se concentrer pour travailler, dès 0,005 V/m.

Je suis la seule de ces personnes qui soit électrosensible au sens médical. Les autres sont représentatives de la moyenne de la population, sans doute un peu plus sensibles. Cette observation fait inférer que le nombre de personnes atteintes doit être catastrophique.

Personne ne se doute de l'origine des problèmes. On les attribue à la nature du travail que l'on fait, aux personnes que l'on fréquente dans les lieux exposés... On se croit malade à vie et on consulte son médecin pour obtenir des antidouleurs ou des stimulants...

Je tiens à insister sur le fait que la majorité de ces personnes avaient constaté les problèmes avant de penser aux ondes radio. Quand une personne me dit qu'elle a été forcée de changer de bureau, je fais les mesures et l'informe qu'à l'ancien bureau elle était beaucoup plus exposée. Ce n'est donc pas psychologique.

Plus grave est le fait que si ces ondes radio mettent les cellules du cerveau de ces personnes en état de stress, en principe si une femme enceinte est exposée, les cellules du cerveau de son enfant peuvent également se mettre en état de stress. Cela signifie qu'elle ne peut pas assurer les dialogues chimiques, les migrations et les connexions indispensables à la croissance du cerveau. Des publications scientifiques vont dans ce sens et proposent que l'augmentation inquiétante des cas d'autisme et d'autres affections neurologiques irréversibles, est due à la progression des ondes radio dans notre environnement depuis des décennies.

Je crois constater des problèmes graves d'ordre psychiatrique chez certaines personnes qui habitent dans des logements fortement exposés, par exemple au dernier étage d'un immeuble. J'ai recensé trop peu de cas, cela pourrait donc être un artefact. Mais il faudrait vérifier.

Cette pollution n'a aucune fonction ou utilité technique. Elle est un gaspillage de puissance, dû à une conception trop rudimentaire de l'antenne émettrice. Il suffit de déplacer l'antenne vers un lieu inhabité ou d'utiliser une antenne de meilleure qualité.

Cela illustre un problème important dans la réglementation actuelle. On s'est contenté de cette antenne approximative, parce qu'elle impose dans les habitations environnantes une force de champ compatible avec les normes. C'est insensé.

L'arrêté royal du 5 août 2005 stipule qu'une antenne ne doit pas émettre plus de puissance que ce qui est nécessaire pour qu'elle rende le service prévu. Il faut instaurer un règlement réciproque : une antenne ne doit pas imposer plus de force de champ dans les lieux de séjour que ce qui est nécessaire au fonctionnement des appareils. Cela réduit de mille fois la pollution que subit la population, sans même représenter un coût significatif pour les opérateurs. (Il en va de même pour les antennes-relais GSM, que les opérateurs placent maintenant à l'intérieur des rues, depuis qu'on leur a garanti le droit d'imposer 3,000 V/m dans les habitations. À peu de frais, les antennes pouvaient être placées sur des lieux élevés et être plus directionnelles. Alors elles imposent une force de champ très faible dans les habitations tout en rendant le même service.)

Les ondes FM et télévision VHF ont une particularité : leur demie longueur d'onde correspond à la taille d'un être humain (enfant, adulte de petite taille... suivant le cas). Cela amène qu'elles déploient toute leur énergie quand elles frappent un humain. Les ondes GSM ou Wi-Fi sont moins nocives, à puissance égale, parce qu'elles sont en partie absorbées avant d'atteindre les organes vitaux. D'autres facteurs entrent sans doute en jeu, comme les fréquences de résonance des macromolécules... Le fait matériel est qu'il est nécessaire d'instaurer une réglementation beaucoup plus sévère pour ces ondes FM et de télévision. Pour une exposition continue, 0,100 V/m est un maximum pour des ondes GSM ou Wi-Fi. Pour les ondes FM, un maximum de 0,010 V/m ne protégerait pas tout le monde. Il faut diviser ces chiffres par dix pour les chambres et les lieux de séjour des enfants.

Avant de faire ce débat, il faut d'urgence arrêter les émissions FM à Liège et dans les autres villes concernées. C'est un problème de santé publique majeur, qui nécessite une intervention immédiate. De nombreuses personnes sont en souffrance, de façon constatée. Combien de couples se sont séparés parce que cette pollution rend certaines personnes irritables ? À combien se chiffre le manque à gagner économique dû à cette aberration ? On ne peut pas attendre le résultat d'études soigneuses de l'impact sur les enfants.

Cela fait plus d'un an que j'essaie de faire comprendre le problème à Liège, sans obtenir de résultat. On n'a même pas fait d'enquête pour vérifier si le problème est flagrant comme je le prétend. On me répond que les normes sont respectées... J'ai écrit à des services ou organismes qui disposent de données médicales qui permettraient de mettre le problème en évidence. Sans succès... Quelques personnes ont essayé d'agir, parfois simplement de faire ce qui est dicté par leur métier. Cela s'est heurté à un mur.

Voici une page sur Internet où je me suis exprimé :

http://www.4p8.com/eric.brasseur/electrosmog_liege.html

En vous priant d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.